

# LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)

Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 3 fév. 2016 – France POULAIN

## Mesnils sur Iton > Château de Chambray à Gouville

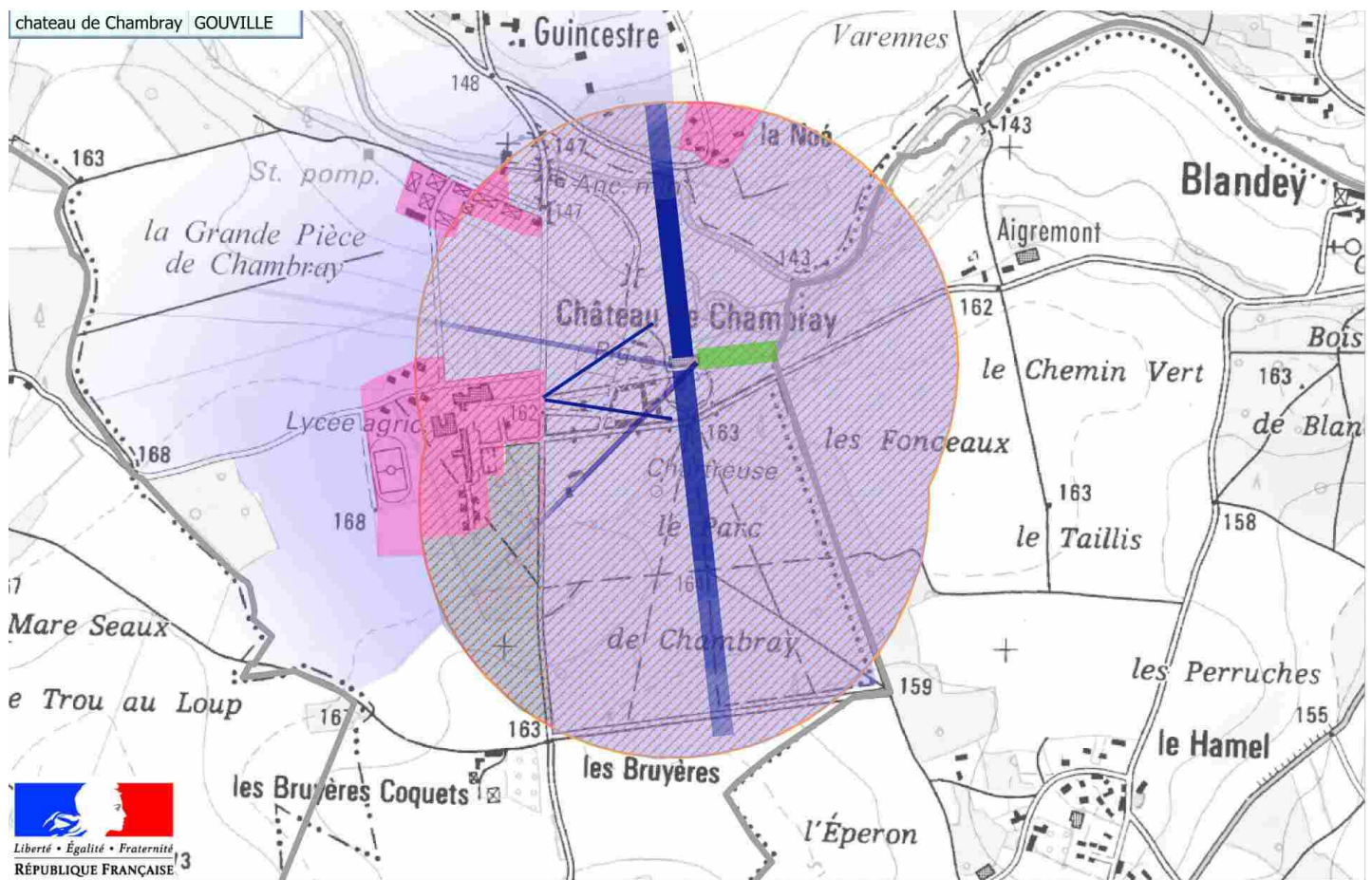
Le château de Chambray, son parc, et son allée de tilleuls sont également sites classés depuis les 15 décembre 1972 et 20 août 1941.

Le chêne (abattu) de la Houssaye est encore site classé.

Le château de Chambray a été inscrit aux monuments historiques le 29 octobre 1971. La protection concerne aussi la chapelle, la poterne, l'ancienne enceinte et la chartreuse du parc.

Le premier château important de Chambray est attribué à Simon II de Chambray au XIII<sup>e</sup> siècle, mais l'édifice fut détruit lors de la guerre de Cent Ans. Après avoir obtenu du roi Charles VII la restitution de ses terres, Jean III de Chambray entreprend après 1450 la construction d'un nouveau château. Il en subsiste la poterne et la chapelle. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Gabriel de Chambray construit la partie occidentale du logis sur les fondations médiévales. Les façades présentent des encadrements de baies et des chaînes en pierre de taille avec un remplissage de briques polychromes, formant des motifs en croisillons. Le logis est étendu vers l'Est au XVII<sup>e</sup> siècle par dans un style identique. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une chartreuse fut construite dans le parc par François-Nicolas de Chambray. Déclaré bien national en 1791 et pillé, le château revient à la famille de Chambray qui le fait restaurer à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui ajoutent des pavillons d'angle et de nombreux éléments décoratifs (fronton d'entrée, lucarnes sculptées). En 1944, le dernier marquis de Chambray fit don du domaine à l'État pour accueillir un lycée agricole en rappelant la mémoire de son fils, Édouard de Chambray, tué au combat en 1940.

Le château bénéficie d'un environnement rural superbe avec des vues sur les prairies et bois aux alentours. Les perspectives vers le Sud et le Nord sont soulignées par les alignements d'arbres du parc. Le lycée agricole est en recul du monument et partiellement caché par des plantations.



DDTM27 - Atelier de suivi des Territoires  
© BD Scan25© IGN Sources: STAP

- |  |  |  |   |
|--|--|--|---|
|  Périimètre de protection |  Zone inconstructible sauf fortes prescriptions |  Zone constructible avec prescriptions |  Zone de projet d'aménagement urbain |
|  Site inscrit / classé    |  Perspective / axe de vue                       |  Voie / allée arborée à préserver      |  Voie / allée urbanisée à préserver  |

Périimètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrit du monument (voir au verso de la fiche).



La façade sud du château et la chapelle



La poterne d'entrée depuis l'Ouest



La façade nord (vue éloignée)



Le colombier, le château vus de l'Ouest



L'accès aux communs depuis l'Ouest



Le château vu du lycée agricole

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+I+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



La vue sur le domaine et la campagne



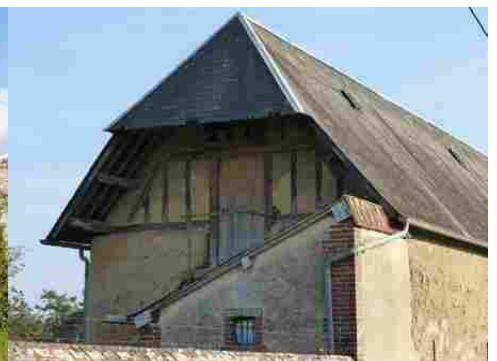
Le paysage rural avoisinant



Quelques maisons de Gouville



Un pignon en briques et en moellons



Une façade à pans de bois et bauge